L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 18 JUILLET 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

CANADA de Kersabiec, mercredi, 16 juillet.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 23 juillet.
St-LAURENT, de Jousselin, mercredi 30 juil.

Prix du passage pour le 2 vre. première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $95. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercred. 23 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

HUDSON,
Capt. C H. E. Freeman.

arrivé de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P.0/0

Passage—Cabine...$40
Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO
Rue Carondelet No 41.

4 mm—1an

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

	TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing	1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing	4 p. m.
EXCURSIONS.	
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing	8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing	7 a. m
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville	6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement	6 p. m.
RETOUR.	
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis	5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis	6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches	3 p. m.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour....$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour..$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet.

30 avril

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 14 rue Dauphine immédiatement après la Bâtisse formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150.......RUE DU CANAL.......150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Hâvre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Hâvre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Hâvre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à

13avr FORSTALL, CLAYTON & CO, 178 rue Commune.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

HAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

P. Charlet, Capitaine. Frank Bergeron, Commis. Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

H. J. DeCKEY,

(à la place du Keokuk), part tous les MERCREDIS, à 12 M., et les SAMEDIS, à 5 P. M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER,

J. F. Aucoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

B. RIVET, Agent.

A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le fret destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.

20 janv—

PHARMACIE DUCONGE.

39.......RUE DE CHARTRES.......39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqués, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE,

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complets de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accomodation	3:35 p. m.	9:05 a.m
Malle rapide	6:25 p. m.	9:45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St-Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist. Agent-Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général
J. T. HARAHAN, Directeur Général

26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent,
O. M. DUNN, Gen. Superintendent
J. T. HARAHAN, General Manager.

26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivés.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1.7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3.10.45 A M

Excursion du Dimanche part.........7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive........8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY, Agent des Billets.
WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.
J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.

11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

[Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2..9:15 A M.	Express No 1.7:00 A.M.
Express No 4..5:30 P. M.	Express No 3.10:45 A.M

Sunday Excursion leaves.........7:30 a m
Sunday Excursion arrives........8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.

MATT. KENNEDY, Ticket Agent.
WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.
J W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.

12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7:00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	2:30 p. m.
3:00 p. m.	3:00 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:00 p. m.
5:30 p. m.	5:30 p. m.
6:00 p. m.	6:00 p. m.
6:30 p. m.	6:30 p. m.
7:00 p. m.	7:00 p. m.
7:30 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	8:00 p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m

O. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.

17 mai—

CHEMINS DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 " " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.

Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 33 milles au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Clifter," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Surintendant.

22 juin —

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P. M.

No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 33 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Superintendent.

22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ.........11 A. M.
Arrivée.........3:10 P. M.

Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois de., et Calliope.

Chars-dortoirs entre la Nlle-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE. New Orleans and Northeastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'au Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle Orléans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent.
H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Queen and Crescent Line. Cincinnati, Ohio.

22 janv—6m

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud. Nlle-Orléans, Lne.
J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	473,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36
Bons 4 p 0/0 des Etats-Unis	48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway	1,220 00
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00
ons Levee Steam Cotton Press	24,720 00
Bons Batalion Washington Artillery	500 00
Bons St Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co.	1,500
Actions de la State National Bank	700 0
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co.	1,200 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Propriétés foncières de ville	63,591 00
Billets 1re hypothèque	129,364 08
Prêts sur demande	66,920 17
Billets garantis par nantissement	10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes	3 45
Primes en cours de collection	110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission	916 65
Compte en suspens	283 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	9,838 07 — $839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	216,397 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46
Dividendes non réclamés	370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,219 71
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99 — $839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

[Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGÉ.	H. GALLY,
THEO. BRIERRE.	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. ...RRE,	AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA	CHAS. E. SCHMIDT.
J. FATJO.	JULES TUYES.

[Chemin de fer] gare au chemin de fer Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet à Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, et face à la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dé, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Dryades Walk, la rue Dryades et la rue ...Rio. On passe, rue Royale, devant ... ... St-Louis.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.......

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général sera le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition......

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères..... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON, Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

17me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie		$121,774 17
Primes sur les mers		7,055 49
Primes sur les rivières		4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 30
		$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie	$19,712 05	
Sur les risques maritimes	1,040 61	
Sur les risques de rivières	268 69	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 38	101,49985
Profits		80,08798
Réserve pour les primes non expirées	$35,490 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80 087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 63
Prêts et hypothèque	19 932 89
Prêts sur nantissements payables sur demande	27 250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	80,090 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de Bureau	1,638 90
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	270,987 99

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre de QUINZE POUR CENT de réfaction déjà payé sur leurs primes nettes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payés sur demande.

[Chemin de fer] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du ... Parcours: ... Dauphine jusqu'à ... jusqu'à Broad. Broad jusqu'à ... et delà à la station d'arrivée ... suivent la même route ... au lieu de tourner dans la rue Broad ... suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longeant les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, ... à la station ... devant la porte des Fair Grounds ... le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St. Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue de Cana...

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce vingt-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découleront. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en possèdent les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir de ces commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.

(Signé)

A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 627 et suivantes.

Signé,

GEO. GUINAULT,
Sous-annotateur.

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.

Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

ANT. CARRIÈRE.

E. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 132 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux

m10ans

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—		
Pertes par l'incendie	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,234 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	25,555 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licenses et taxes	6,040 34	
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30

La compagnie à l'actif suivant:

Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureaux	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	$363,453 89
Passif:		
Capital actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non-ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc, ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 15 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende, sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis,	Léon Bertoli,
Chas Hemard,	T. Prudhomme,
R. H. Bierhorst,	Alf. H. Isaacson,
C. Sporl,	Peter Blaise,
Phil. Beck,	A. H. Sieward,
P. Egan,	I. N. Marks,
Otto Thoman,	John Fitzpatrick,
Wash Marks,	Geo Wezers.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes—		
Sur les risques d'incendie	$713,177 06	
Sur les risques de rivières	160,392 25	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues de 1882	76,079 00	$987,898 96
Déduire—		
Primes non échues	163,576 89	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,080 49	350,560 12
Primes nettes gagnées		$637,338 84
Ajouter—		
Intérêt sur les placements	72,677 83	
Sauvetage reçu	6,161 48	78,839 31
Revenu net		$716,173 15
Déduire—		
Pertes sur l'incendie	$251,958 22	
Rivières	71,952 45	
Mer	21,913 99	
	$345,824 66	
Réfactions	67,942 33	
Commissions	55,781 34	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau	83,337 56	
Bureau des Réassureurs	9,149 63	
Taxes d'Etat et de Ville	58 462 02	620,497 59
Balance		95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882	$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	66,665 40	116,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		79,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,585 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	164,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	42,966 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,762 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	209,000 00
Immeuble	166,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00

Faisant un total de.........$1,096,036 73 qui précède est une copie vraie et exacte de de la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.

(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Rohn I. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sa M. Walmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Eshleman,	Chas Chaffe,
C. C. Jurey	Wm Hartwell,
J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado,	John P. Richardson,
	Jas T. Rodd.

19 janv—1m

ASSURANCES.

Troisième état de situation annuel

DEPUIS LA REORGANISATION

Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$829 010 75	
Primes sur les mers	38,829 69	
Primes sur les rivières	82,868 34	$950,708 78
Déduire:		
Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Réserves pour les primes non échues	148,500 00	346,977 89
		$603,730 89
Ajouter intérêts et loyers		29,267 43
Revenu net		$632,998 32

Débours.

Pertes sur l'incendie	$325,741 47
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)	13,629 50
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)	25,485 94
Pertes actuelles payées	$364,857 00
Dépenses générales	60,896 08
Taxes et licenses	20,653 54
Bab cock, corps de sauvetage e bureau des réassureurs	3,959 28
Commissions et réfactions	110,516 72
Débours totaux	$560,882 92
rofit nets	$72 115 40

L'actif de la compagnie est comme suit:

3 5,000 E U 4 ou r cent bons à 24	$539,400 00
5,0 00 consol. ville de la N. O. à 1 03 1/2	36,225 00
15,000 Etat du Mississippi 4 au pair	15,000 00
Divers bons et actions locaux	9 720 00
Immeubles	79,000 00
Installations et meubles de bureau (ajouté 1883) compris prêts et (surveys)	10,000 00
Prêts et nantissements	76,888 26
Prêts sur bons et hypothèques	60,629 26
Billets à recevoir pour primes	4,859 00
Jugements et réclamations	9,000 00
Dû des réassurances, et intérêts	9,930 93
Primes en voie de collect	47,171 09
Primes au mains des agent	15,300 55
Comptant en caisse	111,607 19 — $1,023,031

Le passif de la compagnie est comme suit

Capital	$600,000 00
Comptes à payer	216,186 55
Dividendes non payés (au mois de janvier 1884)	18,251 60
Réserve pour les pertes non ajustées et non acquittées	40,000 00
Réserve pour les risques non échues	148,500 00
Toutes autres dettes	2,144 65 — $1,025,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.

S. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell,
R. F. W. Bachman, Chas Newman.

En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "débours."

L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.

L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE Secrétaire.

Fait et souscrit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier, 1884.

ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.

JOSEPH BOWLING,	SAM'L H. KENNEDY
GEO. W. SENTELL,	ALFRED MOULTON
W. B. CONGER,	W. R. LYMAN,
U. MARINONI,	CHAS. H. DOLSEN,
JOHN CALDER,	A. H. SIEWERD,
S. C. COULON,	HARRY L. FLASH,
WM. A. PHELPS,	J. J. REISS,
LOUIS PRADOS,	LUCIEN DELERY,
CHAS NEWMAN,	N. D. WALLACE,
SIGMUND KATZ,	M. GILLIS,
R. F. W. BACHMAN,	C. E. DAVID,
WM. GARIG,	A. ROSENFELD,
JOHN D. FISHER,	CHAS [L]ICEI
JOSEPH SOHN,	CHA
JAMES T. RODD	

[Chemin de fer] du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

LES SEULES VÉRITABLES

Dragées Dépuratives Iodurées

du D' GIBERT

constituent le plus agréable et le meilleur, le plus actif et le plus économique de tous les dépuratifs connus.

Exiger (ainsi que pour le Sirop) les Signatures en rouge Gibert & Boutigny, et le Timbre bleu du Gouvernement français

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—le gallon	$2 37 à	2 40
BRANDIES—Dupuy, le gallon	$3 00 à	3 ...
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 25
Pomme	2 25 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal.	4 80 à	—
1872	5 50 à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1858	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard Dupuy & Co's Cognac 1878	5 50 à	—
do do do do 1870	7 00 à	—
do do do do 1854	9 00 à	—
do do do do 1848	10 25 à	—
Bisquet, Dubouché &co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphia, par galon	1 20 à	—
Hollande, par gal	2 75 à	2 95
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 50 à	—
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 p. c. de preuve, par gal	à	1 1.
Ouest	1 15 à	1 1.
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlandai importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	—
L. M. Canneaux Fils, quarts	30 00 à	—
L. M. Canneaux Fils, pints	32 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz.	28 00 à	—
Krug &co, qts par douz.	22 50 à	2 0
Moet & Chandon — Sillery Mousseux, par douz.	24 00 à	—
Cremant & Ay, par douz.	28 50 à	—
Pintes, $2 en plus		
G H Mumm's & Co Dry Verzenay	24 75 à	—
Extra Dry	28 50 à	—
VINS ROUGES—California Claret, le gal.	60 à	65
Zienfandel, No 1 le gal.	70 à	75
Clarets Importés — Ordinaires par bar	57 00 à	60 00
Clarets de famille, la bar	70 00 à	80 00
Clarets fins, la bar	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	6 00 à	—
St. Julien, la caisse	6 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	13 00 à	—
Chateau Laffitte, la caisse	24 00 à	—
Ordinaire, la caisse	2 80 à	2 50
Chateau Dillon, p. cask	125 à	—
Blanquefort p. cask	105	—
Chateau Dillon p caisse	7 50 à	—
New Orleans claret par barillet	43 00 à	—
" " bottes	7 80 à	—
Malaga par barillet	55 00 à	—
VIN BLANCS — Californie le baril	57 00 à	58 00
Importé de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Chateau Yquem, la caisse	24 00 à	30 00
Ordinaire, a caisse	2 50 à	—
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Gonz ne Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
do très vieux port	6 05 à	—

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$16 00
No 2	14 00	No 2	14 00
No 3	10 00	No 3	12 00
Scantling No 1	14 00	Flooring No 1	17 00
No 2	11 00	No 2	15 00
No 3	9 00	No 3	11 00
Geiling No 1	15 00	Weath Bds No1	14 00
No 2	12 00	No 2	11 00
No 3	7 00		
Boards, No 1	15 00	Nords No 2	12 00
No 3	10 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED

Flooring, No 1	20 00	Ceiling, No 1	18 00
No 2	17 00	No 2	14 00
No 3	14 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	17 00
No 2	13 00	No 2	15 00
Boards, No 3	13 00	No 4	10 00

CYPRESS—ROUGH

Boards, No 1	22 00	Boards, No 2	20 00
No 3	18 00	No 4	15 00
No 5	12 00	No 6	11 00
Dimensions No 1	20 00	Dimensions No 2	18
No 3	15 00		
Dr'ed Bds No 1	30 00	No 4	18 00
No 2	25 00	No 5	15 00
No 3	20 00	No 6	14 00

WHARF TIMBER

No 1	8	No 3	7
No 2	9		

MAHOGANY TIMBER

No 1	10	No 3	
No 2	9		

CEDAR TIMBER

No 1	10	No 3	6
No 2	8		

WALNUT LUMBER

No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		

OAK LUMBER

No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		

SHINGLES

No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		

LATHS

Per 1,000......1 00

BRICK—PER 1,000

River—Choice	10 00	Prime m'ch	8 25 à 8 50
Good	8 00	Merchantable	7 75
Lake—Paving	12 00	Lake—B'lar	8 25 à 8 50
Arch	8 00	ICKRd—Pa'ing	13 50
ICKRd—Buildg			

LIME—PER BBL

Alabama......1 25 Western......1 50

PLASTER

Calcined......1 75

CEMENT

Portland......3 50 Rosendale......1 90
Western......1 35

SAND

River...... Yellow......30
White......42½

SLATE—PER SQ

Bangor......6 à 8 Virginia......
Chapman...... Pennsylvania......
Western......

HAIR—PER LB

Plaster......5 à 6

TILES—EACH

Fire......50 Edge......1

IRON

Bars round and Square—1 to ¾ in à 100......2ga
Flat, 1¼ to 4x¾ inches......2 5
Bands, light, 2 to 6x¼ inches......2 8
Heavy, 3¼ to 6x1¼ inches......2 65
Hoops, 5/8 to 9/16, No 17 to 20 6 p lb......5½
Sheet Nos 10 to 14 G......3½
Galvanized, No 28 G......8 7-10
Roofing......
Pig p ton......
Nails, 10d, per keg......2 70
Spikes, cut, per keg......3 00
Wrought......

TIN—PER BOX

Roofing, 1x20x28 inches......16 50
I C do......12 50 1x14x20......8 00
I C I x14x20......6 0 Block, p lb......27

COPPER

Roofing per lb......22
Brazier's sheets 12 lb and over......26

BRASS

Sheet, p lb......25

ZINC

Sheet, p lb......7½

LEADS

Pig p lb......5½ Sheet, p lb......7
Pipe p lb......

PAINTS

W'te Lead pure......6½ Red painters......8
Red extra......7½

OILS

Linseed, raw, p gl......59 Linseed boiled......62
Lard winter......90 Lard No 1......
Cotton Seed......

TURPENTINE

Pergallon......35

CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 60 @ 125
Bons chevaux de trait	125 @ 160
Chevaux de selle et de voiture	175 @ 250
Mulets petits et communs	110 @ 145
Mulets, qualité moyenne	165 @ 200
Mulets pour rizières	145 @ 170
Mulets, première classe	200 @ 225
mulets de ville	150 @

FEUILLETON.

No 45 Commencé le 24 mai.

LE Diamant Rouge

TROISIÈME PARTIE.

L'ETOILE DE TELHE-SWANY.

—PAR—

Adolphe Racot & Georges Pradel.

XIII

OU CAYOU COMMENCE A S'APERCEVOIR QU'IL EST ALLÉ TROP VITE.

Le lecteur a déjà reconnu Cayou.

C'était, en effet, le brave gabier qui venait d'opérer cette entrée bruyante et inattendue dans le cabinet de M. d'Arnheym.

Derrière Cayou, venaient deux ou trois valets, assez fortement endommagés, à en juger du moins par le désordre de leur costume, et particulièrement de leurs cravates. Il était évident que l'on avait voulu s'opposer à la visite trop matinale de Cayou, d'autant plus intempestive, en effet, qu'elle menaçait de troubler un entretien important, et que le gabier s'était vu forcé d'employer les grands moyens pour pénétrer quand même au centre de la place.

M. d'Arnheym, on se le rappelle, ne connaissait pas le père Leduc. Il ne l'avait entrevu qu'une seule fois, lors d'une visite à l'atelier de Fenquières. En outre, l'obscurité presque complète qui régnait dans la pièce empêchait le banquier de distinguer les traits de l'intrus.

M. d'Arnheym fit deux pas en avant, le front contracté par la colère.

—Que signifie ce bruit? s'écria-t-il, Qui vous a permis?.... Qui êtes-vous?

Et comme Cayou, au lieu de répondre, s'empressait auprès de madame Bousquet qu'il installait, toujours privée de connaissance, dans un large fauteuil, le banquier reprit, en se tournant du côté des laquais, demeurés immobiles et indécis au fond de la pièce:

—Qui est cet homme?.... Comment l'avez-vous laissé parvenir jusqu'ici?.... Voilà donc comme vous me servez! Je vous chasserai tous!

Puis, désignant du doigt le gabier:

—Reconduisez cet homme.... et s'il résiste, qu'on aille requérir l'aide de la police.

A ce mot de police, échappé à M. d'Arnheym dans un moment d'exaspération et d'oubli, Cayou se retourna brusquement. A son tour, il s'avança vers le banquier, se croisa les bras, et redressant sa grande taille maigre, il éclata d'un rire sonore qui fit passer un frisson dans tout le corps du baron d'Arnheym.

Les valets, qui avaient fait mine de s'élancer sur Cayou s'arrêtèrent comme pétrifiés.

Tout cela n'avait pas duré plus de deux à trois secondes.

—La police? s'écria enfin Cayou, suspendant son accès de gaîté, la police? C'est-y vraiment vous qui avez parlé de police? Et pour arrêter qui donc?

M. d'Arnheym sentait un danger terrible suspendu sur sa tête; cependant il essaya encore de faire bonne contenance et répliqua:

—Je ne vous connais pas; j'ai le droit de faire chasser de chez moi un inconnu qui s'y introduit brutalement, malgré ma volonté, malgré mes ordres.

Cayou fit un geste d'acquiescement ironique.

—Ça, dit-il, c'est trop juste. On change pas mal en vingt ans. Je ne veux donc pas me fâcher de ce que vous ne m'ayez pas reconnu; avec ça qu'ici il fait noir comme dans un four. Drôle d'idée tout de même, en plein jour, de tirer les rideaux, comme si on gardait un mort. Si ça ne vous fait rien, je vais...

Et le gabier se dirigea vers un des rideaux.

—Prenez garde! rugit Harnave, qui s'élança.

—Oh! fit Cayou d'un ton indifférent, moi ça m'est égal, après tout. Pour ce que j'ai à vous dire, une cave ne me gênerait pas. Seulement, si c'était un effet de votre obligeance, est-ce que vous ne pourriez pas dire à vos larbins d'aller un peu voir dehors si j'y suis?

M. d'Arnheym serra les poings. Les valets commençaient à échanger entre eux des regards inquiétants.

—Finissons cette comédie! fit-il. Sortez, ou je vous fais jeter....

—A la rivière? peut-être, interrompit Cayou d'une voix railleuse.

Le baron recula, frappé de stupeur.

—Dame! faudrait le savoir, poursuivit le gabier. En plein jour, à Paris, c'est pas si facile.... et puis, je sais nager, moi.

M. d'Arnheym passa la main sur son front mouillé de sueur. D'un geste saccadé, fiévreux, il désigna la porte aux valets, toujours indécis.

—Allez! commanda-t-il. Si j'ai besoin de vous, j'appellerai.

La porte se referma. Le banquier, Cayou et madame Bousquet se trouvèrent seuls.

Madame Bousquet était toujours évanouie: sa tête se renversait en arrière; un souffle léger, pareil à un sanglot étouffé, s'échappait à intervalles inégaux de ses lèvres entr'ouvertes.

—Bon! reprit Cayou. Vous devenez raisonnable. On pourra causer. C'est égal, il y a du tirage avec vous.... Ah ça! voyons, qu'est-ce que vous avez encore fait à cette pauvre femme pour que je la retrouve en cet état-là? Elle vous a reconnu, n'est-ce pas?

—Je ne sais ce que vous voulez dire, répliqua M. d'Arnheym.

Cayou haussa les épaules.

—Alors ça recommence? Monsieur veut jouer au fin? Puisque je vous dis que je sais tout.

—En ce cas, vous savez que le fils de cette femme a fait enlever hier soir ma fille, après l'avoir séduite! cria M. d'Arnheym.

Le gabier demeura un instant ébahi.

—Ma foi! dit-il, j'avais beau m'attendre à tout, je ne m'attendais pas à celle-là. J'y suis maintenant: la brave femme venait, dans sa bonté d'âme, vous apporter des nouvelles de votre fille, et vous lui avez répondu...... Tonnerre de Brest! continua Cayou en marchant droit au banquier et en levant sur lui son poing formidable, il faut avouer que vous êtes bien la plus franche canaille qui ait jamais existé sous la calotte du ciel.

Le baron d'Arnheym recula; il était livide.

—A moi! balbutia-t-il. A moi!.... Misérable!

—Il n'y a pas ici d'autre misérable que vous, reprit le gabier, qui se plaça résolûment entre le banquier et le cordon de sonnette vers lequel celui-ci étendait la main. D'ailleurs, si vous criez, je vous dénonce comme un voleur que vous êtes, comme un assassin.

Le banquier se laissa tomber accablé sur un siège.

—Vous voyez bien, dit Cayou, que vous avez tout intérêt à m'écouter. Je ne suis pas venu pour vous dénoncer: je suis venu pour nous entendre.

M. d'Arnheym releva vivement la tête: une lueur d'espoir brilla dans son regard félin et cruel.

—Parlez donc, fit-il d'une voix sourde. Qui êtes-vous?

—Une vieille connaissance, qui vous doit d'avoir vu de très près le monde des requins...... Mais je vous raconterai ça plus tard. Pour le moment, il vous suffira de savoir que je suis l'ami de cette brave femme, l'ami de son fils, et que je me suis mis une chose dans la tête: c'est de les voir heureux. Or, voyez-vous, quand Yves-Marie Cayou s'est mis quelque chose là, dans la botte osseuse, comme disait le chirurgien de la *Némésis*, il ne l'a pas dans son talon, monsieur Harnave.

A ce nom de Cayou, au souvenir de la *Némésis*, qui pour la première fois, après vingt années, venait le frapper en pleine poitrine, le misérable éprouva une commotion épouvantable.

Une sueur froide perla sur son front; le sang bourdonna à ses oreilles; il lui sembla qu'il allait mourir.

Il jeta un cri guttural, étranglé, et par un violent effort, il se retrouva debout.

—Tu mens! dit-il d'une voix qui n'avait plus rien d'humain. Tu mens!.... Tous sont morts.... tous, tous!

Cayou sourit tristement.

—Vous voyez bien que vous vous nommez Harnave, et non pas le baron d'Arnheym; vous avouez votre crime; vous avouez que vous êtes l'assassin de mon pauvre commandant Calveyrac.

Un autre cri répondit, à ce nom: depuis quelques instants madame Bousquet était revenue à elle et écoutait sans comprendre, comme sortant d'un rêve.

Au nom de Calveyrac, elle se dressa debout, les lèvres frémissantes, fixant sur le banquier un regard qui essayait de percer les ténèbres, puis tout à coup, se précipitant vers un rideau, elle le tira violemment.

Le jour, pénétrant à flots, éclaira en plein le visage livide de M. d'Arnheym.

—Assassin! cria la malheureuse femme, assassin du père de mon fils, sois maudit!

Harnave essuya son front ruisselant. Il croyait devenir fou.

Cayou écarta madame Bousquet.

—Patience et courage! dit-il. Songez à ce fils qui pleure en ce moment au chevet de la fille de ce misérable. Dieu a déjà commencé à vous venger. C'est à moi de terminer le compte.

Le gabier s'avança droit sur Harnave, et d'une voix que son calme apparent rendait encore plus effrayant:

—Le testament! commanda-t-il.

Harnave ne répondit pas.

—Le testament! répéta Cayou. Sinon, dans une heure, je vais conter à la justice l'histoire de la *Mouette*...

Harnave se taisait toujours.

—Et la noyade du père Fourme! ajouta Cayou.

Cette fois, Harnave tressaillit. Mais ce fut tout.

—Ainsi donc, poursuivit le gabier, ce que vous avez de mieux à faire, c'est de me remettre la chose en douceur: par égard pour l'amour de M. Henri pour votre fille, nous en resterons là, et vous irez vous faire pendre ailleurs.

Harnave releva la tête, et, d'une voix ferme:

—J'ignore ce dont vous parlez, dit-il.

—Vous refusez de me remettre le testament que vous avez volé?

—Je ne connais pas cette affaire.

Cayou eut un mauvais regard: sa large main s'abattit sur l'épaule du banquier, qui plia.

—Vous pouvez m'assassiner, dit Harnave. Faites!

Cayou lâcha le banquier. Quelque chose disait au brave gabier qu'il avait laissé échapper une parole imprudente dont Harnave avait profité, et que désormais toute insistance serait inutile.

—Tu as raison, reprit-il. C'est l'affaire des gens de loi.

Et soutenant madame Bousquet chancelante, Cayou sortit.

Quand il se trouva seul:

Ah! rugit Harnave, imbécile: Henri Calveyrac aime ma fille, et tu viens me menacer de me livrer! C'est moi qui vous tiens tous, au moyen de cet amour. C'est moi qui vous écraserai. Et si je péris, du moins nous périrons ensemble!

Et courant à son bureau, il écrivit rapidement quelques lignes, les mit sous enveloppe à l'adresse de Samuel Brühl, puis sonnant:

—Cette lettre à la poste, à l'instant même, commanda-t-il.

XIV

LE COUREUR.

Cayou avait fait une mauvaise campagne.

Voici ce qui s'était passé:

Dès le matin, à la première heure, Henri avait quitté Argenteuil, pressé de venir retrouver sa mère et de lui faire part de l'avis de Fenquières.

Il va sans dire que le désir de revoir Eliane n'était pas non plus étranger à cet empressement.

L'avis de Fenquières était d'attendre: dans la journée, le peintre, qui avait sa dernière séance de pose dans le mystérieux et féerique hôtel de sir Norton, à Neuilly, arriverait à son atelier. Henri l'y rejoindrait. On tiendrait une dernière fois conseil, et Fenquières, avant de se rendre à Neuilly, passerait chez le baron d'Arnheym pour l'informer que sa fille était sauvée, et qu'elle devait son salut au jeune peintre.

Quant à Fourme, il resterait toujours à Argenteuil, jusqu'à ce qu'on avisât à le faire reparaître au moment opportun.

Tout se trouvant arrêté ainsi, Henri allait partir, lorsque Cayou demanda la permission de l'accompagner.

Fenquières avait bonne envie de s'y opposer.

—Quelque chose me dit que cet animal-là va faire quelque bêtise, pensait-il.

Mais Cayou insista tellement qu'il fallut bien céder.

—Je ne dirai rien, répétait le gabier, je vous promets, monsieur Tony, que je ne dirai rien à madame Bousquet, puisque vous croyez que ça lui porterait un coup. Je veux seulement la voir, la reconnaître.... Quand je pense qu'il y a vingt ans, c'est à moi, dans le parc de son père, ce gueux de Le Carrol—encore une fière canaille celui-là!—quand je pense que c'est à moi qu'elle avait recommandé de veiller sur mon pauvre commandant Calveyrac! Imbécile! Brute que j'ai été! A Ceylan, je pouvais si bien tordre le cou à cet Harnave! Mon pauvre commandant! quand je pense que je l'ai vu périr, disparaître au fond de la mer, sans pouvoir le sauver! Pour ça, j'ai fait ce que j'ai pu, faut le dire. Il s'en est fallu de peu que je n'y sois resté aussi, comme les camarades, car tout le monde a péri, voyez-vous! Ratissé, l'équipage de la *Mouette*! Ah! le gueusard d'Harnave! Si je n'avais pas fini par rattrapper une cage à poules et m'y cramponner, Yves-Marie Cayou serait allé voir comment les requins se marient entre eux. Vous voyez bien, monsieur Tony, qu'il faut que j'accompagne M. Henri, je lui dois bien ça, le brave enfant!

Les grosses larmes qui coulaient sur les joues d'Henri pendant le récit du gabier fléchirent Fenquières.

—Allons, va! dit-il. Mais surtout pas d'imprudence.

Et ils étaient partis.

En arrivant chez madame Bousquet, une voisine, chargée de veiller Eliane, leur apprit ce qu'elle savait: la fièvre, le délire de la jeune fille et le départ de madame Bousquet, laquelle avait annoncé son retour très prochain.

—Où peut-elle être allée? interrogea Henri.

—Je l'ignore, répliqua la voisine, mais attendez-la, vous ne tarderez pas à savoir......

Cayou ne disait rien, mais si Henri, désespéré de la souffrance d'Eliane, avait songé à observer le gabier, il aurait deviné, à la contraction des muscles de son visage, à son obstination singulière à détourner le regard, que Cayou méditait quelque chose et ne voulait pas le laisser paraître.

—Je vous quitte, dit enfin le gabier. Je reviendrai bientôt. Faut que j'aille un peu voir à l'atelier si tout est bien en ordre, et si ce même de Cinabre est arrivé. A tout à l'heure.

Henri était trop préoccupé pour songer à retenir Cayou.

On sait où celui-ci était allé.

Avec son instinct, Cayou avait deviné la vérité, et convaincu que si madame Bousquet reconnaissait Harnave, ce dernier était capable de quelque nouvelle infamie, d'un nouveau crime peut-être; il s'était lancé droit devant lui. Arrivé à l'hôtel d'Arnheym, il avait demandé si une femme n'était pas venue demander monsieur le baron. Sur la réponse affirmative, Cayou était entré sans façon, et on a vu que lorsque Cayou voulait entrer quelque part, il était extrêmement difficile de l'empêcher.

Il est vrai qu'après être entré, Cayou était sorti beaucoup moins brillant: deux sentiments se partageaient en ce moment le gabier: une exaspération farouche et un ahurissement stupide. Le grand air lui rendit une partie de ses facultés.

—Ah! le gueux! le scélérat! murmura-t-il; c'est vrai pourtant que je ne peux pas le dénoncer. Ah! j'ai fait là de la jolie besogne! c'est M. Fenquières qui va être content! Et le petit vieux, donc!

Par le "petit vieux" on a déjà compris que Cayou désignait le petit Fourme.

Ces courtes réflexions faites, Cayou héla une voiture, y fit monter, ou, pour mieux dire, y porta madame Bousquet, car la pauvre femme était en proie à une prostration accablante, et un quart d'heure après, le fiacre s'arrêtait devant la maison où nous avons laissé Henri.

En quelques mots, Cayou raconta au jeune homme éperdu ce qui s'était passé.

—Traitez-moi de marsouin, conclut-il, flanquez-moi des coups de pied, des coups de poing; je les ai mérités. Et pourtant j'ai bien cru que je le tenais, la canaille!

Le vue d'Henri rendit un peu de force à madame Bousquet.

—Mon enfant! mon pauvre enfant! s'écria-t-elle.

—Mais du moins, fit Henri, qui, égoïste comme tous les amoureux, finissait par ramener tout à Eliane, du moins ce misérable sait que sa fille est malade, dangereusement peut-être.

—Ah bien oui! riposta Cayou. Il s'en occupe bien de sa fille. Il s'en soucie comme moi d'une vieille amarre cassée. Il n'a pas seulement demandé de ses nouvelles.

L'heure s'avançait: Cayou quitta enfin la maison, cette fois vraiment pour se rendre à l'atelier, où Fenquières était déjà arrivé, et où l'absence du père Leduc était sans doute de sa part l'objet de commentaires inquiets.

En effet, ce fut Fenquières qui ouvrit lui-même la porte.

Du premier coup d'œil, le peintre, en apercevant le visage de Cayou, devina un désastre.

—Ah! malheureux! s'écria-t-il, tu as parlé! tu as fait quelque sottise!

Cayou se jeta littéralement aux genoux de Fenquières. Fort heureusement, la scène n'avait aucun témoin, sans quoi Cinabre n'eût pas manqué de trouver bien extraordinaire et même cocasse cette attitude du père Leduc, le modèle des modèles.

Lorsque Cayou eut terminé, pour la seconde fois, son récit:

—Tu as été bien maladroit, dit Fenquières. Mais en somme, rien n'est encore perdu. Il est évident que le baron d'Arnheym ou Harnave, comme tu voudras, s'est accroché à la parole imprudente, quand tu lui as dit que par égard pour l'amour d'Henri, tu ne dénoncerais pas le misérable à la justice. Dès ce moment, il a joué sur le velours; il ne risquait pas plus pour trois crimes que pour deux.

(A continuer.)